

# SOMMAIRE

▶ Halte au sabotage !	page 4 à 9
▶ RAPPORT D'ORIENTATION Halte au sabotage !	page 10
▶ PREMIÈRE PARTIE La céréaliculture est sinistrée.	page 11
▶ DEUXIÈME PARTIE Retrouver l'équilibre sur les marchés.	page 15
▶ TROISIÈME PARTIE Améliorer et diversifier les composantes du revenu céréalier.	page 21
▶ ANNEXE 1 Revenus céréaliers et comptes de l'agriculture	page 28
▶ ANNEXE 2 Revenus des exploitations céréalières dans les centres de gestion	page 29
▶ ANNEXE 3 Le nouveau Farm Bill	page 31
▶ ANNEXE 4 Propositions de la Commission Pour l'adhésion des PECO	page 34
▶ ANNEXE 5 OMC - Déclaration finale de Doha sur l'agriculture	page 35
▶ ANNEXE 6 Déclaration du COPA concernant les céréales dans le bilan à mi-parcours d'agenda 2000	page 37
▶ ANNEXE 7 La mesure agro-environnementale rotationnelle	page 40
▶ ANNEXE 8 Le Contrat Territorial d'Exploitation grandes cultures	page 42
▶ ANNEXES STATISTIQUES	page 43 à 47

# Halte au sabotage !

## Reconstruire l'Europe agricole

*Les responsables politiques européens, au niveau de l'Union comme dans chacun des Etats-membres, ont perdu toute vision à long terme de ce que doit être l'agriculture européenne et du rôle qu'elle peut jouer dans l'économie mondiale.*

*Les Américains, de leur côté, ne manquent pas une occasion de rappeler que pour eux l'agriculture est stratégique. Ils viennent de se doter de moyens offensifs avec le vote d'une loi agricole, le Farm Bill, qui prendra le nom de " Farm Security and Rural Investment Act ".*

*L'Union européenne doit se ressaisir : tout céréalier européen doit recevoir, à la tonne de blé, la même recette que son homologue américain.*

*Il faut impérativement stopper le sabotage actuel qui mène à la destruction de la P.A.C. pour reconstruire l'Europe agricole.*

## LE SECTEUR CÉRÉALIER NE DÉGAGE PLUS DE REVENU.

Le secteur céréalier français est au bord du gouffre. Les exploitations agricoles voient leur revenu fondre depuis quatre ans. Il a diminué de quasiment 40% durant cette période. Les Organismes stockeurs ne vont pas mieux. Beaucoup vont terminer la campagne de commercialisation 2001-02 en perdant de l'argent. Les programmes de mises aux normes qui leurs sont imposés dans ces circonstances devraient être aménagés et faire l'objet d'un plan d'appui de la part des pouvoirs publics.

Cette dégradation des résultats de toute la filière devient structurelle. Les prises de position politiques et les discussions préparant le bilan à

mi-parcours d'Agenda 2000 n'offrent pas de perspectives d'amélioration. Les agriculteurs se découragent, certains cessent leur activité avant l'âge de la retraite ; les jeunes ne s'installent plus. Les efforts faits depuis de nombreuses années en termes de productivité, d'amélioration de la qualité, de compétitivité sont ruinés par une dramatique baisse des prix et ne sont absolument pas reconnus.

Les responsables politiques doivent absolument prendre conscience que les producteurs de céréales ne peuvent plus supporter les conditions dans lesquelles on les place.

## LA GESTION DE LA CAMPAGNE PAR LA COMMISSION A ÉTÉ CALAMITEUSE.

L'application en 2001-02 de l'O.C.M. céréales s'est révélée catastrophique. La gestion de la Commission a interprété les accords de Berlin et n'a eu qu'un seul but, faire baisser le prix intérieur européen. Alors que les pays traditionnellement pourvoyeurs du marché, la France, le Royaume-Uni, connaissent des récoltes en net recul du fait des conditions climatiques, les fonctionnaires de la Commission se sont offusqués de la légère montée des prix dans ces deux pays, ignorant sans doute la loi de l'offre et de la demande. Non contents de fermer les yeux sur des méthodes de calcul des droits à l'importation du blé qui n'étaient plus du tout adaptées aux circonstances et qui favorisaient outrageusement l'introduction de blé ukrainien et russe en Italie et en Espagne, ils ont décidé de supprimer la surtaxe de 10 €/t qui frappait ces origines ! Jamais, tout au long de la campagne de commercialisation, la règle des 155% du prix d'intervention qui fixe le prix minimum à l'importation n'a été de fait respectée.

Cette gestion a provoqué des situations inacceptables, parfois même ubuesques. Alors que l'Union européenne est un exportateur net traditionnel de blé, et que, malgré la faiblesse de la récolte 2001, le bilan laissait apparaître un excédent de la production communautaire sur la consommation intérieure, l'Europe se retrouve le premier importateur mondial de blé sur la campagne commerciale 2001-02. ! Alors que l'Union européenne

est un exportateur structurel d'orge, les mises à l'intervention en Allemagne et en France vont être égales aux importations d'orge dans les pays du sud de l'Union. Alors que l'Union européenne détient presque 5 Mt de seigle à l'intervention, et qu'elle ne parvient pas à le vendre sur le marché mondial, elle a importé du seigle en provenance d'Ukraine et des Pays baltes durant cette campagne. Quel triste bilan !

Tout a été fait pour abattre la préférence communautaire, un des trois piliers de la P.A.C., avec l'unité de marché et la solidarité financière. Ce comportement n'est pas réservé aux grandes cultures, puisque les filières animales souffrent pareillement. Les importations de viandes de volailles soi-disant saumurées, à droits de douanes réduits, pour la transformation, procèdent de la même volonté destructrice.

Agenda 2000 devait permettre aux céréaliers de gagner des marchés, dans l'Union européenne et à l'exportation : il favorise les importations. Les agriculteurs ont été trompés. Le manque de vigilance des responsables politiques est criant. Ils ont laissé les technocrates ouvrir les frontières sans réagir, malgré les mises en garde répétées des producteurs de céréales. L'A.G.P.B. demande qu'ils reprennent le pouvoir pour faire respecter les accords communautaires.

## ► UN BILAN À MI-PARCOURS TRÈS MAL ENGAGÉ.

Les choses ne vont pas mieux du côté du bilan à mi-parcours d'Agenda 2000. Alors qu'initialement il ne s'agissait que d'évaluer le résultat des accords de Berlin, des voix s'élèvent de tous côtés pour en faire une nouvelle réforme de la P.A.C. Les céréales, le lait, la viande bovine font l'objet d'attaques injustifiées.

Le problème de fond est celui de l'adhésion des PECO. L'A.G.P.B. réaffirme avec force une évidence : il est impossible de réaliser l'intégration des PECO à budget agricole constant, comme le souhaitent les ministres des finances. Ce n'est pas à l'agriculture de payer seule pour la réalisation d'un projet politique incontestable, mais qui relève de la solidarité de l'ensemble de l'Union.

Les problèmes du secteur céréalier sont largement exagérés par le sabotage auquel s'est livré la Commission cette année : le prix d'intervention européen a été inférieur toute l'année au prix américain de la qualité la plus basse. Dans ces conditions, l'A.G.P.B. réitère sa position de base : rien ne mérite d'être changé dans l'O.C.M. d'ici la fin des accords de Berlin en 2006.

Les céréaliers demandent la fin de la modulation. Son prélèvement accroît les injustices entre producteurs et pèse lourdement dans les comptes d'exploitation. Les décideurs se rendent-ils compte qu'avec 500 F/ha/an de revenu agricole, il faut plus de 200 ha pour assurer un SMIC et ses charges sociales ? Il n'existe qu'une issue : sa suppression.

Il ne faut pas oublier que l'érosion monétaire, les rendements historiques figés depuis 1992, la pénalisation annuelle pour dépassement de la SCOP

constituent de fait une amputation grandissante des compensations et donc du revenu.

Mais le glissement des fonds budgétaires européens du premier pilier, le soutien aux marchés, vers le deuxième pilier, le développement rural, comme le souhaitent de nombreux États-membres signera à terme la mort du " modèle européen d'agriculture ". Celui-ci repose sur une agriculture familiale économiquement viable en produisant pour les marchés. Dans ce modèle, 1 euro reçu par le biais du soutien des marchés est 1 euro de recette nette. A travers le développement rural, le versement de 1 euro est conditionné à de nouvelles pratiques plus coûteuses ou à des investissements en dehors de la production. Ce n'est pas 1 euro de recette nette ! Le deuxième pilier doit donc être financé autrement que par un prélèvement sur des aides à la surface qui, aujourd'hui ne suffisent même pas à compenser les pertes de revenu.

Par ailleurs, l'A.G.P.B. est très inquiète de l'obligation de co-financement national liée à l'utilisation des fonds du deuxième pilier. Les ministres des finances pourraient avoir beau jeu d'évoquer les critères de Maastricht pour ne pas débloquer la totalité de leur part et ainsi provoquer des économies supplémentaires. Ce serait de nouveau au détriment des producteurs.

A ce propos, l'A.G.P.B. appuie la demande de la F.N.S.E.A. de créer, avec les économies réalisées dans la gestion courante de la P.A.C., un fonds de réserve permettant de faire face aux crises conjoncturelles dans tous les secteurs agricoles avec de véritables moyens

## ► UNE NÉGOCIATION À L'O.M.C. FAUSSÉE PAR LES AMÉRICAINS.

Les accords de Marrakech ont été signés en décembre 1995 dans un contexte mondial de croissance de l'économie et des marchés. Toutes les perspectives tablaient sur une augmentation de la demande en céréales et une croissance du commerce mondial des grains. Il fallait donner plus d'espace au marché en diminuant

– mieux, en supprimant – les aides qui pouvaient le fausser (notion de découplage). La P.A.C. de 1992 et la Loi Agricole (Fair Act) américaine de 1995 répondaient à ce contexte. De fait, l'évolution des marchés a été conforme à ces prévisions jusqu'en 1998.

Depuis, de graves crises économiques ont ébranlé le monde. La demande en grains n'est redevenue supérieure à la production qu'après la campagne 1999-2000. Les prix se sont effondrés sur les marchés. Le comportement hégémonique des Américains a abouti à la mise en place d'aides d'urgence au revenu, sans aucune maîtrise de la production, qui ont compromis durablement tout redressement des cours.

Les Etats-Unis n'ont absolument pas respecté l'esprit des accords de l'O.M.C. L'A.G.P.B. dénonce à nouveau la scandaleuse faiblesse de la Commission européenne et des Etats-membres qui n'ont jamais voulu contester devant l'O.M.C. le système américain du Fair Act. Le classement en "boîte verte" (c'est à dire sans effet sur le commerce mondial...) des aides directes du Fair Act permet d'accompagner la baisse des prix, tout en compensant le producteur à due concurrence. Aucune maîtrise de la production n'est exigée pour bénéficier de ces aides, au contraire de ce qui se passe en Europe, où le gel des terres touche 10% des surfaces des grandes cultures. L'Union européenne ne peut pas être le seul acteur du marché mondial à supporter le poids de la régulation, d'autant qu'elle ne pèse pas assez sur ce marché pour être efficace. Une étude de l'A.G.P.B., connue aux Etats-Unis, montre que le système américain provoque bien plus de distorsions de concurrence que les aides européennes.

Qui plus est, ni la Commission, ni les Etats-membres ne se sont opposés aux aides d'urgence américaines, votées chaque année depuis 1998. Compte tenu de leurs excédents budgétaires, les Américains ont pu déverser des milliards de dollars supplémentaires pour leur agriculture, soutenant leur production, leurs industries de transformation et leurs exportations et maintenant ainsi les prix à des niveaux inférieurs à leur propre coût de production.

Comble du scandale, la nouvelle loi agricole américaine (Farm Bill) va consolider l'existence de ces aides exceptionnelles. Le budget agricole va augmenter de 70% pour les 7 prochaines années. Le découplage s'avérant inefficace pour régler les problèmes d'une production ou d'une région, le nouveau Farm Bill réintroduit de quasi prix garantis à la production pour chaque céréale et le soja. Les Etats-Unis n'hésitent pas à tourner délibérément le dos aux accords de l'O.M.C., tout en affirmant, à Doha, vouloir persister dans la voie du découplage.

Les Américains faussent un jeu qu'ils ont lourdement contribué à définir et personne ne s'y oppose ! L'Union européenne ne peut continuer à tolérer ce comportement. Elle doit se trouver des alliés pour attaquer les Etats-Unis devant l'O.M.C. et ne pas se laisser manœuvrer dans une négociation dont les dés sont pipés à l'avance.

Les Européens doivent faire reconnaître leur vision de l'agriculture, économiquement et socialement performante. Ils doivent manifester leur volonté politique de manière concrète, en affirmant haut et fort l'importance géo-stratégique de ce secteur. L'Europe ne doit pas désarmer. L'A.G.P.B. considère comme intolérable de continuer à chercher des économies dans le budget agricole européen à l'heure où les Etats-Unis réarment massivement !

L'A.G.P.B. propose donc un programme d'action en trois points :

### **1 – Une priorité brûlante : restaurer la préférence communautaire.**

Le déroulement de la campagne 2001-02 a montré combien la mise en œuvre technique de décisions politiques pouvait bafouer la préférence communautaire. Aucune politique ne peut être développée sans un minimum de protection aux frontières. Le trou béant des importations de céréales à prix cassé des pays de la mer Noire rappelle celui des importations de PSC au début des années 90. Il doit impérativement être colmaté.

C'est d'abord un problème de politique intérieure européenne et de volonté de la mettre en œuvre. Point n'est besoin d'aller renégocier quoi que ce soit à l'O.M.C. ou avec les Américains : il suffit d'appliquer le règlement du Conseil des Ministres de l'Agriculture qui fait uniquement référence au prix rendu dans les ports d'importation communautaires pour calculer les droits à l'importation. Le prix directeur sur le marché mondial n'est plus, pour l'Europe, le prix américain. Il faut en tirer les conséquences.

Le mot d'ordre de l'A.G.P.B. est simple : plus une tonne de céréales ne doit entrer au dessous de 155% du prix d'intervention.

Pour provoquer une prise de conscience, l'A.G.P.B. a demandé l'invocation de la clause de sauvegarde, article 5 de l'accord agricole de Marrakech. Il est vrai que, techniquement, cet article ne permet pas la mise en place d'un droit suffisant pour régler le problème. Mais l'A.G.P.B. regrette que, politiquement, l'Union européenne n'ait pas marqué sa volonté de faire respecter ses droits devant l'O.M.C.

Pour parvenir à faire respecter le mot d'ordre de l'A.G.P.B., le moyen le plus simple et le plus rapide, compte tenu de l'urgence du problème et de la gravité de la situation actuelle, est de créer une nouvelle qualité pour le blé, s'ajoutant aux trois déjà existantes, et une nouvelle qualité pour l'orge, en plus de l'actuelle, définies à partir de l'origine mer Noire. Les systèmes de prix correspondants sont suffisamment connus pour permettre les calculs nécessaires.

Une deuxième option, moins satisfaisante, pourrait consister à ajouter un correctif forfaitaire " mer Noire " au montant du droit calculé actuellement. Cette approche aurait toutefois l'inconvénient de ne pas réagir en fonction des fluctuations du marché dans les pays de la mer Noire et protégerait moins le marché européen.

Faute de solution satisfaisante, rapidement mise en place par la Commission, l'A.G.P.B. demanderait que soit étudié le retour au régime commun de l'O.M.C., le " lot par lot ".

## **2 – A moyen terme, consolider la céréaliculture dans le bilan à mi-parcours.**

Le bilan à mi-parcours doit être un bilan, avec quelques ajustements si nécessaires, qui permette à la P.A.C. de respecter les accords de Berlin jusqu'à leur échéance en 2006. Ce ne doit pas être une nouvelle réforme de la P.A.C. et encore moins sa destruction comme le voudraient certains gouvernements.

L'O.C.M. céréales doit être consolidée ; elle n'a pas besoin de subir une nouvelle réforme.

La préférence communautaire sert à donner une

priorité à la production communautaire sur le marché intérieur de l'Union européenne. Pour cela, il est nécessaire que, à qualité égale, la marchandise communautaire arrive dans les zones déficitaires à un prix inférieur à celui des importations. Dans sa construction, l'O.C.M. doit donc incorporer les coûts de transport intérieur et assurer une protection suffisante à la frontière.

Le niveau du prix d'intervention ne doit pas subir une nouvelle baisse. Elle n'apporterait aucun gain de compétitivité sur les marchés extérieurs et aurait pour principal effet de démanteler un peu plus la préférence communautaire à travers la règle des 155% qui lie directement le prix d'entrée minimum au prix d'intervention. Démanteler les majorations mensuelles aurait le même effet pervers puisqu'elles sont incorporées au prix d'intervention.

Des ajustements pourraient être trouvés au niveau du marché du seigle dont les stocks s'accumulent à l'intervention. Des solutions ont été imaginées au niveau européen avec le COPA. Elles consistent à reconsidérer le nombre et l'emplacement des centres d'intervention et à provoquer une incitation à l'utilisation du seigle pour la fabrication d'alcool carburant. La suppression de son prix d'intervention aurait des répercussions trop graves sur les marchés des autres céréales fourragères. Enfin, la diminution de la prime spécifique blé dur ne se justifie pas dans une Europe qui doit importer pour subvenir aux besoins de ses industries.

L'O.C.M. doit être forte pour préserver dans l'Union européenne une agriculture produisant pour ses marchés, intérieurs comme extérieurs, sur tout le territoire, et dont les structures évoluent au rythme de la démographie.

Cette volonté doit se traduire par un budget suffisant pour atteindre les objectifs assignés au soutien des marchés. L'A.G.P.B. s'oppose au glissement des budgets du premier vers le deuxième pilier de la P.A.C. Les exploitations ont prioritairement besoin de la vente de leurs produits sur des marchés organisés pour vivre. Les céréaliers souscrivent aux attentes de la société. Ils sont prêts

à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre de meilleures pratiques culturales pour préserver l'environnement et de traçabilité des produits pour rassurer les consommateurs. Mais il ne faudrait pas que les produits importés ne soient pas soumis aux mêmes contraintes. Comment admettre que des blés " tout venant " russes ou ukrainiens prennent la place de blés européens rigoureusement triés sur le marché communautaire ?

L'A.G.P.B. constate par ailleurs que les crédits pour le développement rural sont loin d'être entièrement consommés aujourd'hui et que la priorité est d'améliorer leur utilisation plutôt que d'augmenter encore ces budgets.

Enfin, l'A.G.P.B. constate que l'élargissement ne peut pas se faire à budget agricole constant. Elle demande donc, puisque les premières adhésions sont maintenant prévues pour 2004, alors qu'Agenda 2000 ne les avaient prises en compte que pour après 2006, que des budgets spécifiques soient prévus pour faire face à ces circonstances exceptionnelles.

### **3 – A long terme, assurer la viabilité des exploitations à travers l'O.M.C.**

L'A.G.P.B. se prononce pour un renforcement de la P.A.C. dans le cadre d'un projet agricole européen au cœur duquel s'inscrira une véritable politique céréalière, face à la menace que représente le Farm Bill américain. Les Etats-Unis bafouent leurs engagements devant l'O.M.C. en augmentant leur budget agricole de 70% et en " recouplant " les aides. Ils ne cherchent qu'une chose : une prééminence mondiale devant laquelle l'Europe ne doit pas plier.

Le projet céréalière de l'Union européenne doit se concrétiser dans les positions que les Etats-membres demanderont à la Commission de défendre devant l'O.M.C. Les échéances approchent rapidement puisque le calendrier prévoit que les propositions de négociations soient déposées dès mars 2003.

L'identité européenne doit se manifester avec force. L'effort prioritaire de la Commission doit se

porter contre la politique agricole américaine. L'A.G.P.B. ne comprendrait pas que l'Union européenne accepte de rentrer dans la négociation sans avoir obtenu un début de désarmement de la part des Américains.

L'A.G.P.B. refuse donc toute évolution unilatérale de P.A.C. Elle demande que les conditions de fonctionnement de l'O.C.M. céréales soient assurées par la négociation : préférence communautaire, unicité de marché et solidarité financière. Elle demande que les efforts d'ouverture, de régulation des marchés et de découplage de l'Union européenne soient reconnus à leur juste valeur par tous les protagonistes et fassent partie de la négociation.

L'A.G.P.B. se prononce fermement en faveur de règles différentes pour les pays en développement qui souhaitent développer leur agriculture et qui en ont la possibilité. Leur agriculture vivrière est la principale victime du niveau trop faible des prix mondiaux. Ils doivent pouvoir prendre des mesures pour la protéger et renforcer ainsi leur croissance économique.

L'A.G.P.B. suggère que, tout au long de la négociation de l'O.M.C., l'impact des propositions sur les exploitations agricoles soit évalué et que les conséquences en soient tirées. A l'issue des discussions, l'Union européenne devra adapter la P.A.C. aux nouvelles données afin d'harmoniser le résultat des négociations avec l'évolution des exploitations agricoles européennes. Anticiper serait faire payer deux fois les agriculteurs européens.

L'A.G.P.B. réaffirme avec force qu'il n'y a pas de raison que le producteur européen perçoive moins de recette pour sa tonne de blé que le producteur américain, la recette étant la somme de ce que donne le marché plus les aides. Si les responsables politiques européens ne veulent pas augmenter le budget agricole, ils n'ont pas le choix : ils doivent faire plier les Etats-Unis.